

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 001

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion pour le budget communal 2023 dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2023.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
1 608 216.27 €	1 838 930.41 €	230 714.14 €	347 078.43 €	298 659.26 €	48 419.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2023 présenté par le Maire.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21380026100017

POSTE COMPTABLE : TOUR DU PIN

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget COMMUNE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	38
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	



Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.





I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 95 820,83
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 015,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	71 102,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 702,89
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 1 608 216,27	G 1 838 930,41
Section d'investissement	B 347 078,43	H 298 659,26
	+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 562 042,17 (si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 207 545,01 (si excédent)
	+	+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 955 294,70	= G + H + I + J	2 907 176,85
---	------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)				
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00		
Section d'investissement	F 95 820,83	L 0,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	95 820,83	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE				
Section de fonctionnement	= A + C + E	1 608 216,27	= G + I + K	2 400 972,58
Section d'investissement	= B + D + F	442 899,26	= H + J + L	506 204,27
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 051 115,53	= G + H + I + J + K + L	2 907 176,85

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		123 131,95
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	17 985,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	36 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	108 442,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	60 887,20	0,00
Total des réalisations d'équipement		223 314,33	123 131,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	105 703,17
13	Subventions d'investissement (1) (5)	93 667,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 825,88	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		123 492,88	105 703,17
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 346 807,21	II 228 835,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	271,22	69 824,14
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 271,22	IV 69 824,14

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	347 078,43	II + IV	298 659,26
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	207 545,01
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	347 078,43	II + IV + VI + VII	506 204,27
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		159 125,84		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	621 745,68	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	770 262,85
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	805 740,75	73 Impôts et taxes (sauf 731)	252 532,56
		731 Fiscalité locale	356 645,00
		74 Dotations et participations (1)	330 491,79
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	80 902,67	75 Autres produits de gestion courante (1)	60 662,40
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	22 136,04	013 Atténuations de charges (1)	9 774,67
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 530 525,14	Total recettes de gestion des services	1 780 369,27
66 Charges financières	7 198,59	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	668,40	77 Produits spécifiques (1)	58 289,92
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 538 392,13	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 838 659,19

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	69 824,14	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	271,22
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 69 824,14	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 271,22

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 608 216,27	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 838 930,41
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 562 042,17

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 608 216,27	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 2 400 972,58
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	792 756,31
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	93 667,00	0,00	93 667,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 825,88	0,00	29 825,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		271,22	271,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 985,00	0,00	17 985,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	36 000,00	0,00	36 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	108 442,13	0,00	108 442,13
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	60 887,20	0,00	60 887,20
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		346 807,21	271,22	347 078,43

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	621 745,68		621 745,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	805 740,75		805 740,75
014	Atténuations de produits	22 136,04		22 136,04
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	80 902,67	0,00	80 902,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	7 198,59	0,00	7 198,59
67	Charges spécifiques (9)	668,40	58 458,14	59 126,54
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	11 366,00	11 366,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 538 392,13	69 824,14	1 608 216,27

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	105 703,17	0,00	105 703,17
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	123 131,95	0,00	123 131,95
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	58 458,14	58 458,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		11 366,00	11 366,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		228 835,12	69 824,14	298 659,26

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	207 545,01
---	------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	9 774,67		9 774,67
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	770 262,85		770 262,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	252 532,56		252 532,56
731	Fiscalité locale	356 645,00		356 645,00
74	Dotations et participations (8)	330 491,79		330 491,79
75	Autres produits de gestion courante (8)	60 662,40	0,00	60 662,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	58 289,92	271,22	58 561,14
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 838 659,19	271,22	1 838 930,41

Pour information R002 Résultat positif reporté	562 042,17
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

	III
	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	629 767,10	347 078,43	95 820,83	186 867,84	0,00	347 078,43
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 000,00	17 985,00	18 015,00	0,00	0,00	17 985,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
21 Immobilisations corporelles	357 167,00	108 442,13	71 102,94	177 621,93	0,00	108 442,13
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	76 600,10	60 887,20	6 702,89	9 010,01	0,00	60 887,20
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	505 767,10	223 314,33	95 820,83	186 631,94	0,00	223 314,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	94 000,00	93 667,00	0,00	333,00		93 667,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 000,00	29 825,88	0,00	174,12		29 825,88
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	124 000,00	123 492,88	0,00	507,12	0,00	123 492,88
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles	629 767,10	346 807,21	95 820,83	187 139,06	0,00	346 807,21
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	271,22		-271,22		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	271,22		-271,22		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	629 767,10	347 078,43	95 820,83	186 867,84	0,00	347 078,43

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
 (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	422 222,09	298 659,26	0,00	123 562,83
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	155 500,00	123 131,95	0,00	32 368,05
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	155 500,00	123 131,95	0,00	32 368,05
10 Dotations, fonds divers et réserves	74 000,00	105 703,17	0,00	-31 703,17
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	132 200,00	105 703,17	0,00	26 496,83
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	287 700,00	228 835,12	0,00	58 864,88
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	122 022,09			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	12 500,00	69 824,14		-57 324,14
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	134 522,09	69 824,14		64 6
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	207 545,01			
Total des recettes d'investissement cumulées	629 767,10	506 204,27	0,00	123 5

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	629 767,10	347 078,43	95 820,83	186 867,84	0,00	347 078,43
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 000,00	17 985,00	18 015,00	0,00	0,00	17 985,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	36 000,00	17 985,00	18 015,00	0,00	0,00	17 985,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
20422 Privé : Bâtimts, installations	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
21 Immobilisations corporelles	357 167,00	108 442,13	71 102,94	177 621,93	0,00	108 442,13
2111 Terrains nus	7 222,00	1 222,04	0,00	5 999,96	0,00	1 222,04
2113 Terrains aménagés autres que voirie	6 620,00	1 620,00	0,00	5 000,00	0,00	1 620,00
2131 Bâtimts publics	12 500,00	3 996,29	0,00	8 503,71	0,00	3 996,29
2135 Installations générales, agencements	76 300,00	13 943,12	48 233,53	14 123,35	0,00	13 943,12
2151 Réseaux de voirie	153 515,00	15 997,62	870,60	136 646,78	0,00	15 997,62
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	11 000,00	10 660,08	0,00	339,92	0,00	10 660,08
2181 Install. générales, agencements	18 131,20	7 647,60	10 263,60	220,00	0,00	7 647,60
2183 Matériel informatique	3 650,00	1 532,40	0,00	2 117,60	0,00	1 532,40
2184 Matériel de bureau et mobilier	2 050,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	66 178,80	51 822,98	11 735,21	2 620,61	0,00	51 822,98
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	76 600,10	60 887,20	6 702,89	9 010,01	0,00	60 887,20
231 Immobilisations corporelles en cours	76 600,10	60 887,20	6 702,89	9 010,01	0,00	60 887,20
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	505 767,10	223 314,33	95 820,83	186 631,94	0,00	223 314,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	94 000,00	93 667,00	0,00	333,00	0,00	93 667,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	94 000,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00
13362 Dotation de soutien à l'invest.local	0,00	93 667,00	0,00	-93 667,00	0,00	93 667,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	30 000,00	29 825,88	0,00	174,12	0,00	29 825,88
1641 Emprunts en euros	30 000,00	29 825,88	0,00	174,12	0,00	29 825,88
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	124 000,00	123 492,88	0,00	507,12	0,00	123 492,88
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	629 767,10	346 807,21	95 820,83	187 139,06	0,00	346 807,21

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE-21



Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	0,00	271,22		-271,22		271,22
	0,00	271,22		-271,22		271,22
192	0,00	271,22		-271,22		271,22
	0,00	0,00		0,00		0,00
041	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	271,22		-271,22		271,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A.2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III	
A2.2	III – ADOPTION DU CA SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



		III
		A2.3
III – ADOPTION DU CA		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		

Cet état ne contient pas d'information.



**III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III
A3**

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	422 222,09	298 659,26	0,00	123 562,83
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	155 500,00	123 131,95	0,00	32 368,05
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	94 000,00	93 667,00	0,00	333,00
1323 Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	29 500,00	0,00	0,00	29 500,00
13258 Subv. non transf. Autres groupements	0,00	29 464,95	0,00	-29 464,95
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf.	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5), (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	155 500,00	123 131,95	0,00	32 368,05
10 Dotations, fonds divers et réserves	74 000,00	105 703,17	0,00	-31 703,17
10222 FCTVA	57 000,00	57 099,38	0,00	-99,38
10226 Taxe d'aménagement	17 000,00	48 603,79	0,00	-31 603,79
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00			
Total des recettes financières	132 200,00	105 703,17	0,00	26 400,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	287 700,00	228 835,12	0,00	58 800,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	122 022,09	0,00		
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	12 500,00	69 824,14		-57 324,14
2131 <i>Bâtiments publics</i>	0,00	58 458,14		-58 458,14
2804182 <i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	12 500,00	11 366,00		1 134,00
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	134 522,09	69 824,14		64 600,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE





		III
III – ADOPTION DU CA		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 863 833,77	1 608 216,27	0,00	0,00	255 617,50	0,00	1 608 216,27
011	Charges à caractère général (3)	794 991,68	621 745,68	0,00	0,00	173 246,00	0,00	621 745,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	808 000,00	805 740,75	0,00	0,00	2 259,25		805 740,75
014	Atténuations de produits	23 220,00	22 136,04	0,00	0,00	1 083,96		22 136,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 100,00	80 902,67	0,00	0,00	11 197,33		80 902,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 718 311,68	1 530 525,14	0,00	0,00	187 786,54	0,00	1 530 525,14
66	Charges financières	10 000,00	7 198,59	0,00	0,00	2 801,41		7 198,59
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	668,40	0,00	0,00	331,60		668,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	11 000,00	7 866,99	0,00	0,00	3 133,01		7 866,99
	Total des dépenses réelles	1 729 311,68	1 538 392,13	0,00	0,00	190 919,55	0,00	1 538 392,13
023	Virement à la section d'investissement	122 022,09	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 500,00	69 824,14			-57 324,14		69 824,14
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		
	Total des dépenses d'ordre	134 522,09	69 824,14			64 697,95		69 824,14
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 863 833,77	1 608 216,27	0,00	0,00	255 617,50	0,00	1 608 216,27

(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 705 797,00	1 838 930,41	0,00	0,00	-133 133,41
013	Atténuations de charges (3)	17 300,00	9 774,67	0,00	0,00	7 525,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	702 520,00	770 262,85	0,00	0,00	-67 742,85
73	Impôts et taxes (sauf 731)	282 677,00	252 532,56	0,00	0,00	30 144,44
731	Fiscalité locale	275 400,00	356 645,00	0,00	0,00	-81 245,00
74	Dotations et participations (3)	357 700,00	330 491,79	0,00	0,00	27 208,21
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 200,00	60 662,40	0,00	0,00	9 537,60
	Total des recettes de gestion des services	1 705 797,00	1 780 369,27	0,00	0,00	-74 572,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	58 289,92	0,00	0,00	-58 289,92
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	58 289,92	0,00	0,00	-58 289,92
	Total des recettes réelles	1 705 797,00	1 838 659,19	0,00	0,00	-132 862,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	271,22			-271,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	271,22			-271,22
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	562 042,17				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 267 839,17	2 400 972,58	0,00	0,00	-133 133,41

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III - ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
011	TOTAL	1 863 833,77	1 608 216,27	0,00	0,00	255 617,50	1 608 216,27	1 608 216,27
	Charges à caractère général (4)	794 991,68	621 745,68	0,00	0,00	173 246,00	621 745,68	621 745,68
60611	Eau et assainissement	12 500,00	9 806,15	0,00	0,00	2 693,85	9 806,15	9 806,15
60612	Énergie - Électricité	120 000,00	88 883,56	0,00	0,00	31 116,44	88 883,56	88 883,56
60621	Combustibles	10 000,00	9 838,00	0,00	0,00	162,00	9 838,00	9 838,00
60622	Carburants	4 000,00	4 041,13	0,00	0,00	-41,13	4 041,13	4 041,13
60623	Alimentation	4 000,00	6 182,99	0,00	0,00	-2 182,99	6 182,99	6 182,99
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	7 013,44	0,00	0,00	2 986,56	7 013,44	7 013,44
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	7 950,34	0,00	0,00	49,66	7 950,34	7 950,34
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	4 910,72	0,00	0,00	8 089,28	4 910,72	4 910,72
60636	Vêtements de travail	4 000,00	1 598,51	0,00	0,00	2 401,49	1 598,51	1 598,51
6064	Fournitures administratives	6 000,00	4 271,01	0,00	0,00	1 728,99	4 271,01	4 271,01
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 500,00	2 730,84	0,00	0,00	-230,84	2 730,84	2 730,84
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	3 538,46	0,00	0,00	1 461,54	3 538,46	3 538,46
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	43 000,00	40 771,30	0,00	0,00	2 228,70	40 771,30	40 771,30
611	Contrats de prestations de services	56 500,00	52 101,38	0,00	0,00	4 398,62	52 101,38	52 101,38
612	Redevances de crédit-bail	12 000,00	11 707,48	0,00	0,00	292,52	11 707,48	11 707,48
613	Locations	26 500,00	28 306,51	0,00	0,00	-1 806,51	28 306,51	28 306,51
61521	Entretien terrains	0,00	768,00	0,00	0,00	-768,00	768,00	768,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	20 001,67	0,00	0,00	49 998,33	20 001,67	20 001,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	751,75	0,00	0,00	-751,75	751,75	751,75
615231	Entretien, réparations voiries	95 000,00	61 742,05	0,00	0,00	33 257,95	61 742,05	61 742,05
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	1 180,36	0,00	0,00	1 819,64	1 180,36	1 180,36
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	2 509,40	0,00	0,00	-9,40	2 509,40	2 509,40
6156	Maintenance	34 000,00	32 618,39	0,00	0,00	1 381,61	32 618,39	32 618,39
6161	Multirisques	9 000,00	9 648,81	0,00	0,00	-648,81	9 648,81	9 648,81
617	Etudes et recherches	18 500,00	10 188,00	0,00	0,00	8 312,00	10 188,00	10 188,00
618	Divers	41 000,00	32 769,80	0,00	0,00	8 230,20	32 769,80	32 769,80
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	90 000,00	80 463,92	0,00	0,00	9 536,08	80 463,92	80 463,92
624	Transports biens, transports collectifs	17 500,00	24 299,20	0,00	0,00	-6 799,20	24 299,20	24 299,20
625	Déplacements et missions	5 000,00	3 906,95	0,00	0,00	1 093,05	3 906,95	3 906,95
626	Frais postaux et frais télécommunication	19 000,00	14 825,14	0,00	0,00	4 174,86	14 825,14	14 825,14
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	3 412,18	0,00	0,00	87,82	3 412,18	3 412,18
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	2 629,82	0,00	0,00	370,18	2 629,82	2 629,82

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID: 038-213800261-20240311-D2024-002-DE





Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	1 462,08	0,00	0,00	37,92	0,00	1 462,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 500,00	21 327,58	0,00	0,00	9 172,42	0,00	21 327,58
6284	Redevances pour services rendus	3 991,68	7 151,76	0,00	0,00	-3 160,08	0,00	7 151,76
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 000,00	6 437,00	0,00	0,00	1 563,00	0,00	6 437,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	808 000,00	805 740,75	0,00	0,00	2 259,25		805 740,75
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 200,00	10 625,42	0,00	0,00	574,58		10 625,42
6411	Personnel titulaire	230 000,00	232 883,97	0,00	0,00	-2 883,97		232 883,97
6413	Personnel non titulaire	275 000,00	267 240,93	0,00	0,00	7 759,07		267 240,93
64168	Autres emplois aidés	55 800,00	55 876,13	0,00	0,00	-76,13		55 876,13
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	208 000,00	208 793,30	0,00	0,00	-793,30		208 793,30
6470	Autres charges sociales	3 000,00	4 281,00	0,00	0,00	-1 281,00		4 281,00
648	Autres charges de personnel	25 000,00	26 040,00	0,00	0,00	-1 040,00		26 040,00
014	Atténuations de produits	23 220,00	22 136,04	0,00	0,00	1 083,96		22 136,04
739115	Prél contrib redress finances publiques	1 220,00	1 212,00	0,00	0,00	8,00		1 212,00
739211	Attribution de compensation	22 000,00	20 924,04	0,00	0,00	1 075,96		20 924,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	92 100,00	80 902,67	0,00	0,00	11 197,33		80 902,67
65138	Autres secours	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
65311	Indemnités de fonction	61 000,00	60 129,90	0,00	0,00	870,10		60 129,90
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	163,71	0,00	0,00	336,29		163,71
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	3 252,46	0,00	0,00	247,54		3 252,46
65315	Formation	1 000,00	1 214,38	0,00	0,00	-214,38		1 214,38
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 000,00	5 835,61	0,00	0,00	1 164,39		5 835,61
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	100,00	61,42	0,00	0,00	38,58		0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	360,00	0,00	0,00	-360,00		0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 000,00	8 533,20	0,00	0,00	3 466,80		8 533,20
65818	Autres	0,00	670,43	0,00	0,00	-670,43		0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	80,00	0,00	0,00	-80,00		0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	6 000,00	601,56	0,00	0,00	5 398,44		601,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 718 311,68	1 530 525,14	0,00	0,00	187 786,54	0,00	1 530 525,14
66	Charges financières	10 000,00	7 198,59	0,00	0,00	2 801,41		7 198,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	7 198,59	0,00	0,00	2 801,41		7 198,59
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	668,40	0,00	0,00	331,60		668,40

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	668,40	0,00	0,00	331,60		668,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	11 000,00	7 866,99	0,00	0,00	3 133,01		7 866,99
	Total des dépenses réelles	1 729 311,68	1 538 392,13	0,00	0,00	190 919,55		1 538 392,13
023	Virement à la section d'investissement	122 022,09						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	12 500,00	69 824,14			-57 324,14		69 824,14
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00	58 458,14			-58 458,14		58 458,14
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	12 500,00	11 366,00			1 134,00		11 366,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	134 522,09	69 824,14			64 697,95		69 824,14

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	1 705 797,00	1 838 930,41	0,00	0,00	-133 133,41
013	Atténuations de charges (4)	17 300,00	9 774,67	0,00	0,00	7 525,33
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	9 774,67	0,00	0,00	5 225,33
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	702 520,00	770 262,85	0,00	0,00	-67 742,85
70311	Concessions cimetières (produit net)	360,00	360,00	0,00	0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	900,00	899,90	0,00	0,00	0,10
7036	Droits de pâturage et de tourbage	260,00	0,00	0,00	0,00	260,00
7066	Redevances services à caractère social	3 000,00	5 986,50	0,00	0,00	-2 986,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	48 000,00	45 103,20	0,00	0,00	2 896,80
7078	Autres marchandises	110 000,00	101 162,73	0,00	0,00	8 837,27
7088	Produits activités annexes (abonnements)	540 000,00	616 750,52	0,00	0,00	-76 750,52
73	Impôts et taxes (sauf 731)	282 677,00	252 532,56	0,00	0,00	30 144,44
73211	Attribution de compensation	204 500,00	204 355,56	0,00	0,00	144,44
73221	FNGIR	48 177,00	48 177,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	275 400,00	356 645,00	0,00	0,00	-81 245,00
73111	Impôts directs locaux	260 000,00	297 583,00	0,00	0,00	-37 583,00
73118	Autres contributions directes	0,00	1 609,00	0,00	0,00	-1 609,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	40 653,00	0,00	0,00	-40 653,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 000,00	16 800,00	0,00	0,00	-1 800,00
7318	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
74	Dotations et participations (4)	357 700,00	330 491,79	0,00	0,00	27 208,21
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
741121	DSR des communes	19 000,00	23 137,00	0,00	0,00	-4 137,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	255,00	0,00	0,00	-255,00
744	FCTVA	6 700,00	5 750,99	0,00	0,00	949,01
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	8 000,00	0,00	0,00	-8 000,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	25 604,93	0,00	0,00	4 395,07
7472	Participation régions	25 000,00	27 724,00	0,00	0,00	-2 724,00
7473	Participation départements	27 000,00	9 916,87	0,00	0,00	17 083,13
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	1 453,00	0,00	0,00	-1 453,00
748312	D.C.R.T.P.	24 000,00	24 133,00	0,00	0,00	-133,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	220 000,00	179 827,00	0,00	0,00	40 173,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	15 177,00	0,00	0,00	-15 177,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	6 000,00	7 513,00	0,00	0,00	-1 513,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	70 200,00	60 662,40	0,00	0,00	9 537,60
752	Revenus des immeubles	10 000,00	11 635,00	0,00	0,00	-1 635,00
75738	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7588	Autres produits divers gestion courante	60 000,00	49 027,40	0,00	0,00	10 972,60
Total des recettes de gestion des services		1 705 797,00	1 780 369,27	0,00	0,00	-74 572,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	58 289,92	0,00	0,00	-58 289,92
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	103,00	0,00	0,00	-103,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	58 186,92	0,00	0,00	-58 186,92
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 705 797,00	1 838 659,19	0,00	0,00	-132 862,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	271,22			-271,22
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	271,22			-271,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	271,22			-271,22

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinés à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV

B1.2

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE





Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé D/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total), (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_002-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)					
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur, jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES










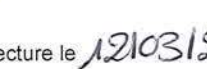
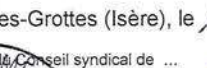
A

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 10+1
 VOTES :
 Pour : 10+1
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 0403/2024

Présenté par Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT(1),
 A La Balme-les-Grottes (Isère), le 11/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A La Balme-les-Grottes (Isère), le 11/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BERTHELOT Elodie	
BERTHELOT Jean-Pierre	
BONNIN Michèle	
CREBESSEGUES Etienne	
FRANCHELLIN Jean-Claude	
JACQUIER Habiba	
LORIOUX Hélène	
MILLET Benoit	
NOIRET Hélène	
PARISSE Thomas	
PELERIN Yves	
RODRIGUES BARBOSA Florent	
SIMIAN Régine	
TAVERNESE ROCHE Stéphanie	
TORRES Gaëlle	

Certifié exécutoire par Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT , compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 1203/24
 et de la publication le 1203/24

A La Balme-les-Grottes (Isère), le 1103/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 1

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 002

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le compte administratif est le récapitulatif des écritures réalisées par Monsieur le Maire par le biais du service Comptabilité. Travaillant en concomitance avec les Trésoreries, les montants sont les mêmes.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
1 608 216.27 €	1 838 930.41 €	230 714.14 €	347 078.43 €	298 659.26 €	48 419.17 €

Le Maire quitte la salle avant la délibération du conseil. Sous la présidence de Stéphanie TAVERNESE ROCHE, 1^{ère} Adjointe au Maire, les élus sont amenés à se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023 présenté par le Maire.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT





REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 003

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

Pour la section de fonctionnement :

Excédent 2023 230 714.14 €

Pour la section d'investissement :

Déficit 2023 48 419.17 €

Monsieur le Maire présente ensuite les résultats à reporter sur 2023 suivants :

	A Résultat de clôture 2022	B Part affectée à l'investissement 2023	C Résultat 2023	A - B + C = Résultat de clôture 2023 à reporter en 2024
FONCTIONNEMENT	562 042.17 €	-	230 714.14 €	792 756.31 €
INVESTISSEMENT	207 545.01 €	-	- 48 419.17 €	159 125.84 €

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture comme suit :

- Ligne 001 – Résultat Investissement reporté pour : 159 125.84 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour : 792 756.31 €

Après délibération le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats 2024 présentés par le Maire.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



COMMUNE : **026 LA BALME LES GROTTES**
 ARRONDISSEMENT : **38 LA TOUR DU PIN**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE LA-TOUR-DU-PIN**

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_004-BF

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 420 798	36,66	118,78	1 491 000	546 601	36.66	546 601
Taxe foncière non bâties (TFNB)	27 763	48,51	154,90	28 700	13 922	48.51	13 922
Taxe d'habitation (TH)	64 685	7,06	53,50	63 600	4 490	7.06	4 490
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					565 013		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		36.66		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	<input type="text" value="565 013"/>	= 1.000000	48.51		
Taxe d'habitation (TH)	<input type="text" value="565 013"/>		7.06		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	18 445			204 459	23 547	48 177	- 252 014	42 614

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 565 013	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 42 614	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 607 627
--	---	--	---	---

À GRENOBLE

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
 PHILIPPE LERAY
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 11/03/2024

Pour la Commune,
 Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLONES		5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière non bâtie :		a. Eoliennes et hydroliennes		a. TVA prév. (compensation TH)	
a. Personnes de condition modeste	320	a. Par le conseil municipal		a. Par la loi	620 019	b. Centrales électriques		b. TVA prév. (comp. CVAE)	>>>
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		b. Par la loi (terres agricoles)		c. Centrales photovoltaïques		c. Coefficient correcteur	0,642465
c. Locaux industriels	202 994	a. Par le conseil municipal		a. Par la loi (autres)	4 499	d. Centrales hydrauliques		d. Taux FB commune 2020	17,76
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	b. Par la loi (autres)		b. Par la loi (autres)		e. Centrales géothermiques		e. Taux FB département 2020	15,90
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		Cotisation foncière des entreprises		f. Stations radioélectriques		e. Bases dégrévées hors locaux vacants	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		a. Par la loi (autres)		g. Installations gazières et autres		d. Bases dégrévées locaux vacants	3 440
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi		b. Par la loi (autres)		h. Taxe sur les pylônes		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées		a. Résidences secondaires et assimilées		i. Taxe sur les pylônes		e. Bases dégrévées THS	
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV		b. Logements vacants soumis à la THLV	63 600			d. Bases dégrévées locaux vacants	
b. Base minimum		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	3 440			c. Bases dégrévées THS	
c. Locaux industriels		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Bases dégrévées locaux vacants				b. Bases dégrévées THS	
d. Autres allocations		e. Bases dégrévées locaux vacants		e. Bases dégrévées locaux vacants				a. Bases dégrévées THS	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
national		national		de 2023		a. National	
départemental		départemental		de 2024		b. Communal	
Taux maximum de la majoration spéciale		Taux maximum de la majoration spéciale		Taux maximum :		Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la commune urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
24,45	24,15	61,13	7,63000	53,50	13,30	22,13	
50,82	62,95	157,38	2,48000	154,90	0,887		
39,42	47,51	118,78	>>>	118,78			
Taxes		Taxes		Taxes		Taxes	
Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		Taxe foncière non bâties (TFNB)		Taxe foncière non bâties (TFNB)		Taxe foncière non bâties (TFNB)	
Taxe d'habitation (TH)		Taxe d'habitation (TH)		Taxe d'habitation (TH)		Taxe d'habitation (TH)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_004-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 004

OBJET : TAXES COMMUNALES 2024

Vu l'estimation du produit attendu, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modification aux taux d'imposition communaux qui sont les suivants :

- Taxe foncière Bâti : 36.66% (dont 15.90% de taux départemental)
- Taxe foncière Non Bâti : 48.51%
- Taxe d'habitation : 7.06 %

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380026100017

POSTE COMPTABLE : TOUR DU PIN

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget COMMUNE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)	
TOTAL DU BUDGET	1 955 294,70	2 137 589,67	769 587,18	A1	951 882,15
Investissement	347 078,43	298 659,26 (3)	207 545,01	A2	159 125,84
Fonctionnement	1 608 216,27	1 838 930,41 (4)	562 042,17	A3	792 756,31

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	95 820,83	III + IV	0,00
I	95 820,83	III	0,00
II	0,00	IV	0,00
TOTAL des RAR			-95 820,83
Investissement			-95 820,83
Fonctionnement			0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	856 061,32
Investissement	63 305,01
Fonctionnement	792 756,31

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 95 820,83
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 015,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	71 102,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 702,89
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR R

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	952 453,57	889 148,56
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	95 820,83	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 159 125,84
=			
	Total de la section d'investissement (2)	1 048 274,40	1 048 274,40
+			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 117 813,56	1 822 455,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 792 756,31
=			
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 117 813,56	2 615 211,31
+			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 166 087,96	3 663 486,87

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	36 000,00	18 015,00	35 150,04	35 150,04	53 165,04
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	357 167,00	71 102,94	529 507,42	529 507,42	600 610,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	76 600,10	6 702,89	357 796,11	357 796,11	364 499,00
Total des dépenses d'équipement		505 767,10	95 820,83	922 453,57	922 453,57	1 018 274,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		535 767,10	95 820,83	952 453,57	952 453,57	1 048 274,40

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	535 767,10	95 820,83	952 453,57	952 453,57	1 048 274,40
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 048 274,40
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	61 500,00	0,00	350 464,00	350 464,00	350 464,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		61 500,00	0,00	550 464,00	550 464,00	550 464,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	74 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		132 200,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		193 700,00	0,00	629 464,00	629 464,00	629 464,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	122 022,09		248 318,56	248 318,56	248 318,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 500,00		11 366,00	11 366,00	11 366,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		134 522,09		259 684,56	259 684,56	259 684,56

TOTAL	328 222,09	0,00	889 148,56	889 148,56	889 148,56
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	159 125,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 048 274,40
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

259 684,56

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 18449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

CZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	794 991,68	0,00	813 600,00	813 600,00	813 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	808 000,00	0,00	904 857,00	904 857,00	904 857,00
014	Atténuations de produits	23 220,00	0,00	22 212,00	22 212,00	22 212,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 100,00	0,00	98 460,00	98 460,00	98 460,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 718 311,68	0,00	1 839 129,00	1 839 129,00	1 839 129,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 729 311,68	0,00	1 858 129,00	1 858 129,00	1 858 129,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	122 022,09		248 318,56	248 318,56	248 318,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 500,00		11 366,00	11 366,00	11 366,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		134 522,09		259 684,56	259 684,56	259 684,56

TOTAL	1 863 833,77	0,00	2 117 813,56	2 117 813,56	2 117 813,56
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 117 813,56
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 300,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	702 520,00	0,00	802 100,00	802 100,00	802 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	282 677,00	0,00	256 500,00	256 500,00	256 500,00
731	Fiscalité locale	275 400,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
74	Dotations et participations (3)	357 700,00	0,00	348 255,00	348 255,00	348 255,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 200,00	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 705 797,00	0,00	1 822 255,00	1 822 255,00	1 822 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	792 756,31
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 615 211,31
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	259 684,56	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 000,00	0,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	53 165,04	0,00	53 165,04
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	600 610,36	0,00	600 610,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(3) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	364 499,00	0,00	364 499,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 048 274,40	0,00	1 048 274,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 048 274,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	813 600,00		813 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	904 857,00		904 857,00
014	Atténuations de produits	22 212,00		22 212,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	98 460,00	0,00	98 460,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	6 000,00	0,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	12 000,00	11 366,00	23 366,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		248 318,56	248 318,56
Dépenses de fonctionnement – Total		1 858 129,00	259 684,56	2 117 813,56

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 117 813,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – RECETTES

DZ

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 000,00	0,00	79 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	350 464,00	0,00	350 464,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		11 366,00	11 366,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		248 318,56	248 318,56
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		629 464,00	259 684,56	889 148,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

159 125,84

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 048 274,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	3 000,00		3 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	802 100,00		802 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	256 500,00		256 500,00
731	Fiscalité locale	357 000,00		357 000,00
74	Dotations et participations (8)	348 255,00		348 255,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	55 400,00	0,00	55 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	200,00	0,00	200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 822 455,00	0,00	1 822 455,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

792 756,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 615 211,31

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	535 767,10	95 820,83	0,00	952 453,57	952 453,57	0,00	952 453,57	1 048 274,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 000,00	18 015,00	0,00	35 150,04	35 150,04	0,00	35 150,04	53 165,04
204 Subventions d'équipement versées (9)	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	357 167,00	71 102,94	0,00	529 507,42	529 507,42	0,00	529 507,42	600 610,36
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	76 600,10	6 702,89	0,00	357 796,11	357 796,11	0,00	357 796,11	364 499,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	505 767,10	95 820,83	0,00	922 453,57	922 453,57	0,00	922 453,57	1 018 274,40
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	535 767,10	95 820,83	0,00	952 453,57	952 453,57	0,00	952 453,57	1 048 274,40
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

Total des dépenses d'investissement cumulées

1 048 274,40

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



**III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	328 222,09	0,00	889 148,56	889 148,56	889 148,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 500,00	0,00	350 464,00	350 464,00	350 464,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	61 500,00	0,00	550 464,00	550 464,00	550 464,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	74 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	132 200,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	193 700,00	0,00	629 464,00	629 464,00	629 464,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	122 022,09		248 318,56	248 318,56	248 318,56
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	12 500,00		11 366,00	11 366,00	11 366,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	134 522,09		259 684,56	259 684,56	259 684,56

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

159 124,44

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

1 048 270,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	535 767,10	95 820,83	0,00	952 453,57	952 453,57	0,00	952 453,57	1 048 274,40
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	36 000,00	18 015,00	0,00	35 150,04	35 150,04	0,00	35 150,04	53 165,04
202	36 000,00	18 015,00		34 670,04	34 670,04	0,00	34 670,04	52 685,04
2051	0,00	0,00		480,00	480,00	0,00	480,00	480,00
204	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	357 167,00	71 102,94	0,00	529 507,42	529 507,42	0,00	529 507,42	600 610,36
2111	7 222,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2113	6 620,00	0,00		180 350,00	180 350,00	0,00	180 350,00	180 350,00
2131	12 500,00	0,00		190 200,00	190 200,00	0,00	190 200,00	190 200,00
2135	76 300,00	48 233,53		14 190,62	14 190,62	0,00	14 190,62	62 424,15
2151	153 515,00	870,60		81 729,40	81 729,40	0,00	81 729,40	82 600,00
2152	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2158	11 000,00	0,00		14 454,00	14 454,00	0,00	14 454,00	14 454,00
2181	18 131,20	10 263,60		6 633,00	6 633,00	0,00	6 633,00	16 896,60
2183	3 650,00	0,00		14 408,80	14 408,80	0,00	14 408,80	14 408,80
2184	2 050,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2188	66 178,80	11 735,21		14 041,60	14 041,60	0,00	14 041,60	25 775,11
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	76 600,10	6 702,89	0,00	357 796,11	357 796,11	0,00	357 796,11	364 499,00
231	76 600,10	6 702,89		357 796,11	357 796,11	0,00	357 796,11	364 499,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	505 767,10	95 820,83	0,00	922 453,57	922 453,57	0,00	922 453,57	1 018 274,40
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID: 038-213800261-20240311-D2024_005-DE 100



Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13362	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
1641	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	535 767,10	95 820,83	0,00	952 453,57	952 453,57	0,00	952 453,57	1 048 274,40
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

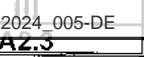
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	328 222,09	0,00	889 148,56	889 148,56	889 148,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 500,00	0,00	350 464,00	350 464,00	350 464,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	70 064,00	70 064,00	70 064,00
1323 Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	62 400,00	62 400,00	62 400,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	29 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
13258 Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
13362 Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf	12 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	61 500,00	0,00	550 464,00	550 464,00	550 464,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	74 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
10222 FCTVA	57 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
10226 Taxe d'aménagement	17 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	132 200,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	193 700,00	0,00	629 464,00	629 464,00	629 464,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	122 022,09		248 318,56	248 318,56	248 318,56
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	12 500,00		11 366,00	11 366,00	11 366,00
2131 <i>Bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182 <i>Autres org pub. - Bât. et installations</i>	12 500,00		11 366,00	11 366,00	11 366,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des recettes d'ordre	134 522,09		259 684,56	II 259 684,56	III = I + II 259 684,56

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Saur 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 863 833,77	0,00	0,00	2 117 813,56	2 117 813,56	0,00	2 117 813,56	2 117 813,56
011	Charges à caractère général (3)	794 991,68	0,00	0,00	813 600,00	813 600,00	0,00	813 600,00	813 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	808 000,00	0,00	0,00	904 857,00	904 857,00	0,00	904 857,00	904 857,00
014	Atténuations de produits	23 220,00	0,00	0,00	22 212,00	22 212,00	0,00	22 212,00	22 212,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 100,00	0,00	0,00	98 460,00	98 460,00	0,00	98 460,00	98 460,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 718 311,68	0,00	0,00	1 839 129,00	1 839 129,00	0,00	1 839 129,00	1 839 129,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	11 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
	Total des dépenses réelles	1 729 311,68	0,00	0,00	1 858 129,00	1 858 129,00	0,00	1 858 129,00	1 858 129,00
023	Virement à la section d'investissement	122 022,09	0,00	0,00	248 318,56	248 318,56	0,00	248 318,56	248 318,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 500,00	0,00	0,00	11 366,00	11 366,00	0,00	11 366,00	11 366,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	134 522,09	0,00	0,00	259 684,56	259 684,56	0,00	259 684,56	259 684,56
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 117 813,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III	
B	

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00
013	Atténuations de charges (2)	17 300,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	702 520,00	0,00	802 100,00	802 100,00	802 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	282 677,00	0,00	256 500,00	256 500,00	256 500,00
731	Fiscalité locale	275 400,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
74	Dotations et participations (2)	357 700,00	0,00	348 255,00	348 255,00	348 255,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	70 200,00	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
	Total des recettes de gestion des services	1 705 797,00	0,00	1 822 255,00	1 822 255,00	1 822 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
	Total des recettes réelles	1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) **792 756,31**

Total des recettes de fonctionnement cumulées **2 615 211,31**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
 B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 863 833,77	0,00	0,00	2 117 813,56	2 117 813,56	0,00	2 117 813,56	III = I + II
011	Charges à caractère général (4)	794 991,68	0,00	0,00	813 600,00	813 600,00	0,00	813 600,00	813 600,00
60611	Eau et assainissement	12 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Énergie - Électricité	120 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 500,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6078	Autres marchandises	43 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
611	Contrats de prestations de services	56 500,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
612	Redevances de crédit-bail	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
613	Locations	26 500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	0,00		63 500,00	63 500,00	0,00	63 500,00	63 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	95 000,00	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	34 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
617	Études et recherches	18 500,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
618	Divers	41 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	17 500,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	19 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 991,68	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	808 000,00	0,00		904 857,00	904 857,00		904 857,00	904 857,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 200,00	0,00		11 970,00	11 970,00		11 970,00	11 970,00
6411	Personnel titulaire	230 000,00	0,00		217 557,00	217 557,00		217 557,00	217 557,00
6413	Personnel non titulaire	275 000,00	0,00		355 580,00	355 580,00		355 580,00	355 580,00
64168	Autres emplois aidés	55 800,00	0,00		52 262,00	52 262,00		52 262,00	52 262,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	208 000,00	0,00		230 588,00	230 588,00		230 588,00	230 588,00
6470	Autres charges sociales	3 000,00	0,00		4 900,00	4 900,00		4 900,00	4 900,00
648	Autres charges de personnel	25 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits	23 220,00	0,00		22 212,00	22 212,00		22 212,00	22 212,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	1 220,00	0,00		1 212,00	1 212,00		1 212,00	1 212,00
739211	Attribution de compensation	22 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	92 100,00	0,00	0,00	98 460,00	98 460,00	0,00	98 460,00	98 460,00
65138	Autres secours	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	61 000,00	0,00		61 500,00	61 500,00	0,00	61 500,00	61 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		3 260,00	3 260,00	0,00	3 260,00	3 260,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65818	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 718 311,68	0,00	0,00	1 839 129,00	1 839 129,00	0,00	1 839 129,00	1 839 129,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	11 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
	Total des dépenses réelles	1 729 311,68	0,00	0,00	1 858 129,00	1 858 129,00	0,00	1 858 129,00	1 858 129,00
023	Virement à la section d'investissement	122 022,09			248 318,56	248 318,56		248 318,56	248 318,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	12 500,00			11 366,00	11 366,00		11 366,00	11 366,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	12 500,00			11 366,00	11 366,00		11 366,00	11 366,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	134 522,09			259 684,56	259 684,56		259 684,56	259 684,56

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime de provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00
013	Atténuations de charges (3)	17 300,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	702 520,00	0,00	802 100,00	802 100,00	802 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	360,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	3 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00	15 700,00
7078	Autres marchandises	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	540 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	282 677,00	0,00	256 500,00	256 500,00	256 500,00
73211	Attribution de compensation	204 500,00	0,00	204 500,00	204 500,00	204 500,00
73221	FNGIR	48 177,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com. - 5000 hab.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	275 400,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
73111	Impôts directs locaux	260 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
7318	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	357 700,00	0,00	348 255,00	348 255,00	348 255,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
741121	DSR des communes	19 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	255,00	255,00	255,00
744	FCTVA	6 700,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
7472	Participation régions	25 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7473	Participation départements	27 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	24 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	220 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	6 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 200,00	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
75738	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 705 797,00	0,00	1 822 255,00	1 822 255,00	1 822 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 705 797,00	0,00	1 822 455,00	1 822 455,00	1 822 455,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_005-DE



(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11 + 2
 VOTES :
 Pour : 11 + 2
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06 mars 2024



Présenté par (1), Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT
 A La Balme-les-Grottes (Isère), le 11/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A La Balme-les-Grottes (Isère), le 11/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT , compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 12/03/24
 et de la publication le 12/03/24
 A La Balme-les-Grottes (Isère), le 11/03/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BERTHELOT Elodie	
BERTHELOT Jean-Pierre	
BONNIN Michèle	
CREBESSEGUES Etienne	
FRANCHELLIN Jean-Claude	
JACQUIER Habiba	
LORIOUX Hélène	
MILLET Bencit	
NOIRET Hélène	
PARISSE Thomas	
PELERIN Yves	
RODRIGUES BARBOSA Florent	
SIMIAN Régine	
TAVERNESE ROCHE Stéphanie	
TORRES Gaëlle	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 005

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2024 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 117 813.56 €	2 615 211.31 €	1 048 274.40 €	1 048 274.40 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2024.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 006

OBJET : PERSONNEL GROTTES – CREATION DE POSTES

Au vu de l'évolution du nombre des visiteurs des Grottes et afin de fidéliser le personnel, Michèle BONNIN, Adjointe en charge des grottes propose à l'assemblée la création de deux postes annualisés à 800 heures chacun.

Il est en effet difficile de combiner les visites de plus en plus nombreuses avec le nombre de guides touristiques actuel. Le fait d'avoir une personne en plus permettra d'adapter au mieux le planning.

Le poste CAE / PEC ne sera pas pris en compte cette année.

Ces deux postes auront pour vocation de travailler principalement durant la haute saison mais également durant les manifestations ponctuelles.

Michèle BONNIN propose donc de créer ces deux postes dans les conditions suivantes :

- Agents contractuels
- Poste annualisé 800 heures par an.
- Indice Brut : 371
- Indice Majoré : 369

Après concertation, le conseil municipal, valide la création des deux postes dans les conditions précitées.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSSE Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 008

OBJET : PERSONNEL MAIRIE – CREATION DE POSTES

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée que l'Adjoint Administratif en charge de la comptabilité quitte la commune le 19 mars prochain. Le recrutement pour son remplacement était ouvert aux catégories C et B.

L'agent retenu est en catégorie B. Il est donc nécessaire de créer un poste de Rédacteur Principal 2ème Classe Indice Brut 506 / Indice Majoré 441 en remplacement du poste de l'agent précédent.

Après concertation, le Conseil Municipal, valide la création du poste de Rédacteur Principal 2ème Classe dans les conditions précitées.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



CONVENTION RELATIVE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Entre

La commune de MONTALIEU-VERCIEU représentée par son Maire, Monsieur Christian GIROUD, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 27 mai 2020.

D'une part

Et

La commune de **LA BALME LES GROTTES**, représentée par son maire, **M. Jean-Pierre BERTHELOT**, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 08 Juin 2020

D'autre part.

PREAMBULE

Le RASED intervient dans les écoles des communes de : ANNOISIN-CHATELANS, BOUVESSE-QUIRIEU, CHARETTE, COURTENAY, DIZIMIEU, HIERES SUR AMBY, LA BALME LES GROTTES, LEYRIEU, MONTALIEU-VERCIEU, OPTOVOZ, PARMILIEU, PORCIEU-AMBLAGNIEU, SICCIEU ST JULIEN CARIZIEU, ST BAUDILLE DE LA TOUR et VERTRIEU.

Conformément à l'article L212-4 du code de l'éducation :

-Les dépenses de fonctionnement du RASED sont à la charge des communes

-Les actions spécialisées destinées aux élèves en difficulté sont intégrées dans les projets d'écoles et le budget attribué à ces écoles par les communes, comporte le financement des dépenses de fonctionnement occasionnées par ces actions.

Dans ces conditions, il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de ce financement.

ARTICLE 1 : Les communes dont les écoles le peuvent, mettent à disposition des membres du RASED des locaux leur permettant de mener à bien leurs missions. Elles en assurent les charges d'entretien et de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Les dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2024 peuvent être estimées à 0.47 € par élève scolarisé. Les frais de fonctionnement de ce poste sont répartis entre les différentes communes concernées au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chacune des écoles communales (effectifs pris en compte à la rentrée de septembre de l'année scolaire en cours).

Cette dotation sera réévaluée chaque année en fonction des frais engagés.

ARTICLE 3 : Ponctuellement et avec l'accord des parties signataires, un crédit d'investissement peut être alloué au RASED.

ARTICLE 4 : Cette participation est à verser à la commune de MONTALIEU-VERCIEU, comme faisant l'avance de l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement. Il revient à cette commune d'assurer la gestion de ce compte et de fournir aux communes signataires un bilan annuel.

ARTICLE 5 : La présente convention est reconductible chaque année, sauf dénonciation expresse d'une partie contractante.

Fait à

Le

Le Maire

22/03/2024

Le Maire Jean-Pierre BERTHELOT


Fait à MONTALIEU-VERCIEU, Le 07/02/2024

Le Maire

Christian GIROUD




REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 009

OBJET : RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES

Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, Adjointe en charge des affaires sociales et scolaires informe l'assemblée que la commune de Montalieu-Vercieu accueille le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté « RASED ». Montalieu-Vercieu assure en conséquence l'avance budgétaire quant aux frais de fonctionnement.

Suivant la règle établie, il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de financement.

Stéphanie TAVERNESE-ROCHE demande aux conseillers de se prononcer sur les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2024, à savoir 0,47€/élève.

119 élèves balmolans fréquentant les deux écoles ont été recensés pour cette année scolaire.

Après concertation, les élus valident les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2024 et autorisent le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSSE Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 010

OBJET : CONVENTION FEU D'ARTIFICE 2025 / 2026 / 2027

Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire en charge de l'Animation rappelle que comme chaque année la commune finance le feu d'artifice au mois de juin.

Etienne CREBESSEGUES propose au Conseil Municipal de réitérer une convention avec la société France Feux pour la réalisation des prestations de Feux d'Artifice durant 3 ans (2025 / 2026 / 2027).

La prestation comprend :

- La fourniture des produits pyrotechniques,
- L'installation
- Le tir réalisé par des artificiers agréés F4 T2
- Le nettoyage du site
- Une animation pyrotechnique offerte pour chaque année réalisée (possibilité de la réaliser sur une date à la convenance de la Commune ou de la rajouter sur le feu de l'année)
- La fourniture chaque année des documents administratifs nécessaire à l'exécution du feu (Déclaration préfectorale, assurances RC et certificats F4 T2)

La conclusion de cette convention permet de maintenir un tarif fixe de 5 416,67€ HT (6 500,00 € TTC) pour les feux d'artifices des trois années concernées.

Après concertation, le conseil municipal valide la convention émanant de France Feux présentée par Etienne CREBESSEGUES pour un montant HT par prestation de 5 416,67€ soit 6 500,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.



Créateur d'Emotion Pyrotechnique

Siège social :
FRANCE FEUX SAS
97 Rue des Sires de Bresse
01990 BANEINS
Siren : 818620734
Bureau : 04.72.02.25.47
Mail : contact@francefeux.fr
www.france-feux.fr

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_010-DE



Mairie de La Balme Les Grottes
Route de Lagnieu
38390 LA BALME LES GROTTES

Baneins, le 18 décembre 2023

CONVENTION FEU D'ARTIFICE

Entre les soussignés :

1. Madame MORANDAT Noëlline et Monsieur NATIVEL Jean-Yann, agissant en qualité de concepteurs pyrotechniques au nom et pour le compte de l'entreprise France Feux dont le siège est situé à 97 Rue des Sires de Bresse - 01990 BANEINS, inscrite sous le N° SIRET 818620734 00025 code APE 9001Z.

Désigné dans ce qui suit comme « l'entrepreneur ».

2. Mairie de LA BALME LES GROTTES dont l'interlocuteur directe est :
M. CRABASSOUX Etienne, Adjoint (titre) à la mairie de
LA BALME LES GROTTES.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Engagement

FRANCE FEUX s'engage envers la mairie de LA BALME LES GROTTES à réaliser les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées.

2. Objet du Marché : Période de 3 ans

Le présent marché a pour objet de commercialiser et de réaliser les prestations ci-après désignées à compter de l'année 2025 et est conclu pour une durée de 3 (TROIS) années (fin du contrat 2027 inclus).

Cette convention s'applique donc pour les périodes suivantes :

- Juin 2025
- Juin 2026
- Juin 2027

Les prestations non effectuées seront reportées conformément à l'article 8 des conditions générales de vente.

La prestation comprend :

- La fourniture des produits pyrotechniques
- L'installation
- Le tir réalisé par des artificiers agréés F4 T2
- Le nettoyage du site - Les déchets seront déposés au lieu convenu avec les organisateurs
- **Une animation pyrotechnique offerte pour chaque année réalisée** (possibilité de la réaliser sur une date à votre convenance ou de la rajoutée sur le feu de l'année)

Lieu(x) d'exécution : Terrain municipal

3. Dossier administratif

La société FRANCE FEUX s'engage chaque année à vous fournir les documents suivants :

- La déclaration préfectorale préremplie
- Les assurances RC
- Les certificats F4 T2

4. Dossier technique

La société FRANCE FEUX s'engage à fournir 1 mois avant le feu la fiche des besoins techniques nécessaires (barrières, sacs, etc....).

5. Prix du Marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques du moment de son établissement et sans augmentation de prix pour la période de 3 années.

Le montant du feu d'artifice pour chaque année, sera de :

- Montant Hors Taxe : 5 416.67 euros
- TVA (taux de 20%) : 1 083.33 euros
- Montant TTC : 6 500 euros
- Soit en lettres : Six mille cinq cents euros TTC

6. Paiement

La collectivité se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : France Feux SAS
Pour les prestations suivantes : feu d'artifice + date concernée

Domiciliation : 6 rue des récoltes 38110 La Tour Du Pin

Nom de la banque : Caisse d'Epargne

Code Banque : 13825

Code Guichet : 00200

N° de compte : 08010800166

Clé RIB : 11

IBAN : FR76 1382 5002 0008 0108 0016 611

BIC : CEPFRPP382

Les règlements feront l'objet de factures présentées après la réception des prestations et le règlement se fera dans un délai de 30 jours.

« Mairie de LA BALME LES GROTTES » :

(Inscrire « Bon pour Accord »,
parapher chaque page et signature)

Date :

Bon Pour Accord
1e11/03/24



Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

« L'entrepreneur » :

(Paraphe sur chaque page et signature)

Date : 18/12/2023

FRANCE FEUX
97 Rue des Sires de Bresse
01990 BANEINS
Nativel
AORANDAT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE FEUX SAS

1. CHAMP D'APPLICATION

FRANCE FEUX SAS est une société spécialisée dans la vente de produits et de services en vue de manifestations ludiques et festives (ci-après dénommés « les Produits »). Elle commercialise ses produits, directement et par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires, auprès de ses clients (ci-après dénommés les « Clients »). La commercialisation des Produits par FRANCE FEUX SAS est effectuée conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur. Toute commande implique l'acceptation sans réserve du Client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur tout autre document contradictoire, notamment toutes conditions d'achat ou de commande, sauf accord dérogatoire préalable et écrite de FRANCE FEUX SAS. Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des ventes et prestations conclues entre FRANCE FEUX SAS et les Clients, professionnels ou non professionnels.

2. COMMANDES

Toutes nos offres et ventes de produits et services font l'objet d'une proposition commerciale établie sous forme de bon de commande accompagné de documents précisant les éléments de l'offre (description détaillée et sa mise en œuvre, illustrations, tarifs, agréments, et pour les prestations assurées par FRANCE FEUX SAS assurance RC, attestation de montage, autorisation de tir). Tout bon de commande n'est valable que pour l'année civile restant à courir à compter de son établissement. Passé ce délai, tous les prix qu'il comporte pourront être révisés. La commande sera prise en compte dès réception du bon de commande, dûment signé par le Client et accompagné des pièces légales obligatoires. Dans le cas où un document obligatoire viendrait à manquer ou ne serait pas transmis dans la durée légale demandée, comme l'autorisation de tir, ce manque entraînant l'impossibilité de procéder au tir du feu le jour prévu ne pourra soustraire le Client à ses obligations envers FRANCE FEUX SAS et notamment le paiement de la facture à son échéance. Les commandes peuvent être adressées par courrier ou email à FRANCE FEUX SAS. Aucune commande, en cours d'exécution, ne pourra faire l'objet d'une annulation partielle ou totale ou d'une modification sans accord de FRANCE FEUX SAS. Ainsi, en cas d'acceptation de modification de la commande initiale (intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation), le Client ne pourra transmettre la responsabilité à FRANCE FEUX SAS, qui a tenté de faire de son mieux pour répondre favorablement à son Client, si la prestation venait à ne pas se dérouler correctement. Le Client s'engage à faire part à FRANCE FEUX SAS de ses demandes de modifications dans les meilleurs délais. Les droits de rétractation sont régis par l'article L. 221-18 du Code de la consommation. De par la nature des Produits, le droit de rétractation n'est pas applicable. Cependant, FRANCE FEUX SAS accorde un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du bon de commande, ou le cas échéant à compter de la date de validation de l'offre par écrit (mail, courrier ou autre support écrit). Ce délai autorisé ne peut être tenu si la commande a été expressément sollicitée par le Client. La fourniture des Produits aura été pleinement exécutée avant la fin du délai. Passé le délai de 14 jours, le Client devra s'acquitter du paiement de la marchandise commandée à l'échéance.

3. STOCKAGE ET LIVRAISON

Le stockage et la livraison de produits pyrotechniques doivent répondre à un certain nombre de conditions de sécurité et sont réglementés par les lois en vigueur. C'est pourquoi tous nos feux sont entièrement assemblés par nos partenaires agréés pour le montage et le stockage de feux d'artifice. Nous pouvons fournir les documents et attestations de montage sur simple demande selon la réglementation en vigueur. Suivant la quantité de matière active, la livraison est assurée soit par un transporteur agréé TMD (attestation ADR), soit par un chauffeur titulaire du F4T2 (conformément à la règle des 3.4.2). Compte tenu de la nature spécifique des Produits, FRANCE FEUX SAS ne saurait être tenue responsable des interdictions de transport et/ou de l'absence d'approvisionnement des partenaires agréés. FRANCE FEUX SAS informera le Client dès que possible de la survenance de tout événement rendant impossible l'exécution des commandes acceptées. Sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant FRANCE FEUX SAS de son obligation de livrer et/ou d'exécuter la prestation : la guerre, l'émeute, l'incendie, l'inondation, la grève, l'état d'urgence, l'accident, le vol, l'absence d'approvisionnement ou de livraison des partenaires agréés, ou tout autre événement imprévisible en dehors de la volonté de FRANCE FEUX SAS. De ce fait, l'inexécution ou le retard ne donnera lieu à aucuns dommages et intérêts.

4. PRESTATIONS

La majorité de spectacles pyrotechniques sont conçus sur mesure. Nos prestations clé en main comprennent les études du site de tir, les produits pyrotechniques, la conception artistique, l'installation et le démontage du feu, le tir par artífier qualifiés ainsi que les charges inhérentes aux salaires, les frais de déplacement, le transport des Produits, les démarches administratives et l'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la pyrotechnie. Dans le cas d'un feu musical, des frais de conception artistiques seront à prévoir car le travail de synchronisation et de conception est fastidieux. FRANCE FEUX SAS se réserve le droit de modifier à tout moment les Produits en fonction des stocks de son fournisseur, tout en respectant l'homogénéité de la composition et la valeur des marchandises. La durée d'un feu d'artifice est donnée à titre indicatif et peut varier quelque peu, en fonction des produits et du temps. L'appréciation visuelle ou auditive de la qualité d'un feu d'artifice ne peut faire l'objet d'aucune demande de dédommagement.

5. TIR DES FEUX D'ARTIFICE

En tant que professionnels, et parce que nous nous réservons le droit de refuser une prestation si le terrain de tir ne répond pas aux exigences en matière de sécurité, FRANCE FEUX SAS peut conseiller son client sur les critères de choix de son site de tir. Cependant, FRANCE FEUX SAS n'a pas pour vocation le repérage et le choix final du site de tir, dont la responsabilité incombe à son client. Nos conseils en la matière ne peuvent engager notre responsabilité en cas de sinistre. Dès l'arrivée de l'équipe chargée du spectacle pyrotechnique, le site devra être délimité et propre de toute matière inflammable comme les herbes sèches, etc. De même, il devra permettre l'installation normale et le tir des Produits comme il était prévu lors de la visite du site. Autrement dit, si le jour du tir les conditions ne permettent pas l'exécution du feu ou demande une adaptation non adéquate (herbes trop hautes, arbres trop feuillus, branchages gênants, zone inondée, etc.) qui rendrait un résultat peu satisfaisant ou empêcherait le tir du feu, FRANCE FEUX SAS ne saurait en être tenu responsable. Le Client devra également prévoir une tonne d'eau à proximité immédiate en cas de temps sec. Le jour du spectacle, le Client s'engage à ce que le site de tir permette de respecter la réglementation, notamment à maintenir le public par tous les moyens matériels qu'il juge nécessaire, à une distance de sécurité suffisante (périmètre de sécurité indiqué sur l'autorisation de tir signé par le Client). Ces moyens matériels resteront en place pendant toutes les opérations de déchargement, de montage, de tir et de démontage. Cette distance sera préconisée au Client par nos soins en fonction des produits utilisés pour composer le spectacle. Si ces consignes ne sont pas appliquées, le responsable de la mise en œuvre de FRANCE FEUX SAS pourra refuser le montage et le tir du feu d'artifice. Il reste seul maître de la décision d'interrompre ou même de ne pas mettre à feu les articles pyrotechniques s'il estime que la sécurité des personnes et/ou des biens est en jeu. Ce manquement des consignes, entraînant l'annulation ou une adaptation inadéquate du feu, ne pourra soustraire le Client à ses obligations envers FRANCE FEUX SAS et notamment le paiement de la facture à son échéance. Pour la mise en œuvre des artifices de la catégorie F4 et des artifices pyrotechniques destinés au théâtre de la catégorie T2 ne peut être effectuée que par des personnes ayant le certificat de qualification nécessaire et ayant obtenu l'agrément préfectoral en application du décret n° 2019-540 du 28 mai 2019 portant réglementation des artifices des divertissements. FRANCE FEUX SAS désignera un représentant de la société comme responsable de la mise en œuvre du feu d'artifice, titulaire du certificat F4 T2 niveau 1 ou 2 et de l'agrément. Elle constituera une équipe professionnelle, dont chaque membre est lié à FRANCE FEUX SAS par un contrat de travail pour la réalisation des prestations de montage, de tir et de démontage. Tout tir d'un feu d'artifice nécessite l'autorisation écrite du propriétaire d'un terrain sur lequel il est tiré. Ainsi, le Client s'engage à obtenir l'accord écrit des autorités locales compétentes (mairie et, le cas échéant, préfecture, éventuellement les bâtiments de France ou des monuments historiques, de l'aéroport pour les spectacles proches d'une zone aéroportuaire). Dans le cas de tir par les artificiers FRANCE FEUX SAS, un document intitulé « permis de tir » doit être retourné signé par le Maire ou l'autorité compétente minimum 30 jours avant la prestation à FRANCE FEUX SAS. Ainsi, pour les spectacles pyrotechniques comportant des artifices de catégorie F4 ou comportant plus de 35 kg de matière active, le Client doit faire la déclaration préalable au Préfet de son département minimum 30 jours avant la date de tir. En aucune manière, ces manques entraînant l'impossibilité de procéder au tir du feu le jour prévu ne pourra soustraire le Client à ses obligations envers FRANCE FEUX SAS et notamment le paiement de la facture à son échéance. Le Client devra prévoir un service de sécurité et de secours, ainsi qu'un accès dégagé pour les véhicules d'intervention et de secours et faire interdire le stationnement de tout véhicule, engin, bateau ou matériel à l'intérieur du périmètre de sécurité. FRANCE FEUX SAS assurera quant à lui la sécurité et la totale surveillance du site à l'intérieur du périmètre de sécurité, tant pour le déchargement et la préparation du feu d'artifice, que pendant la manifestation et la période de démontage/rechargement. FRANCE FEUX SAS assurera également la récupération de son matériel. Pour se faire, le Client devra mettre à disposition de FRANCE FEUX SAS une benne ou des conteneurs à déchets. Dans le cas de tir de feu d'artifice par le Client (appelé « tir Client »), le rôle de FRANCE FEUX SAS se limite à la seule fourniture et à la seule livraison des Produits. Le choix du lieu, la déclaration, l'organisation, l'assurance, le report, l'annulation, l'arrêt

du tir incombent au Client organisateur du spectacle. Dans ce cas, le Client est tenu de faire respecter impérativement les normes et modes d'emploi ainsi que les distances de sécurité figurant sur les Produits. Leur ignorance ou leur non-respect ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de FRANCE FEUX SAS.

6. CONDITIONS DE TIR ET METEO

La pluie n'est pas un facteur d'annulation ou de report d'un feu d'artifice. En effet, en cas de pluie, les produits pyrotechniques peuvent être tirés en toute sécurité. Cependant, conformément aux lois en vigueur, la réglementation exige l'arrêt du tir d'un feu d'artifice en situation d'orage et/ou de vent continu supérieur ou égal à 54 km/h. Dans ces cas de figure précis, on parle de « causes justifiées » d'annulation et de report. Un arrêté préfectoral constitue également une cause justifiée d'annulation et de report. Ainsi, le Client décharge FRANCE FEUX SAS de toute responsabilité à cet égard, dans la mesure où le feu est nécessairement tiré en extérieur et qu'il est donc soumis aux aléas météorologiques, lesquels aléas sont imprévisiblement supportés par le Client, notamment dans ses obligations de payer la facture à son échéance. De ce fait, le Client reconnaît faire son affaire personnelle quant à la possibilité de souscrire par lui-même des assurances relatives à l'annulation d'événements, afin d'éviter ce type de désagrément. Toute condition, autre que celles décrites précédemment, sera considérée comme étant une « cause non-justifiée » d'annulation et de report, même si pour le Client le motif est justifié à son niveau. Les équipes d'artífiers mandatées par FRANCE FEUX SAS restent néanmoins maîtresses de la décision d'interrompre, ou même de ne pas mettre à feu les pièces d'artifice, s'ils estiment que la sécurité des biens et des personnes est menacée (sans que ces faits donnent lieu à dédommagement ou intérêts). Le Client reste redevable du paiement de la facture à son échéance.

7. TARIF ET PAIEMENT

Le tarif appliqué est celui en vigueur le jour de l'établissement du bon de commande et communiqué au Client. Il tient compte de la TVA applicable au jour de l'établissement de la facture. De ce fait, tout changement de taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des Produits et services. Le règlement des prestations doit être effectué au plus tard le dernier jour de l'échéance indiqué sur les factures. Il peut se faire en espèce, par chèque, par virement bancaire ou par mandat administratif. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Pour les professionnels (entreprises, collectivités, associations), le prix est payable en totalité au plus tard trente jours à compter de la date de la facture. Dans le cas où le Client a déjà fait l'objet de règlement hors délai, FRANCE FEUX SAS peut exiger au Client professionnel un règlement à réception des Produits ou avant la mise en place de la prestation. Dans le cas de relations multiples avec un Client (notamment dans le cas de client-prestataire), celui-ci ne pourra pas bloquer ou retarder le règlement d'une facture en invoquant un litige concernant une prestation qui ne serait pas en rapport. Pour les particuliers, le prix est payable au comptant et en totalité au plus tard le jour de la livraison du ou des Produits, ou avant la mise en place de la prestation. A défaut de règlement dans ce délai, FRANCE FEUX SAS se réserve le droit d'annuler la prestation prévue ou la livraison sans aucune indemnité. Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, et ce dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture (ladite date d'échéance), l'application de pénalités de retard. Elles sont calculées sur le montant TTC des sommes impayées et en fonction du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (à son opération de refinancement la plus récente) majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. De même, en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, FRANCE FEUX SAS pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification. Pour tout litige, les délais de réclamation sont de 3 jours ouvrables à compter de la date de livraison ou de la prestation. La réclamation doit parvenir à FRANCE FEUX SAS en lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, le Client ne pourra pas se défaire de ses obligations envers FRANCE FEUX SAS, notamment de règlement de la facture à son échéance.

8. ANNULATION ET REPORT

En cas d'annulation d'une prestation (pour une cause justifiée citée au paragraphe 6) avant l'installation du spectacle, aucune pénalité financière ne sera appliquée si le feu est réalisé dans l'année civile. Si le feu d'artifice n'est pas réalisé pendant l'année civile en cours mais est reporté l'année suivante, 20% sera facturé en supplément du montant total du prix de la commande, correspondant à la préparation, aux locations de véhicules et/ou de matériels, à l'assurance, au stockage en usine et aux frais de transport. En cas d'annulation et de report d'une prestation (pour une cause justifiée citée au paragraphe 6) après l'installation du spectacle, 35% du montant de la facture TTC sera facturée en surplus, correspondant aux frais engagés (salaires et charges, frais de déplacements, assurance, locations de véhicules et/ou de matériels, consommables, reconditionnement, stockage...). En cas d'annulation sans report d'une prestation par le Client (pour une « cause justifiée ou non justifiée » décrite au paragraphe 6), qu'il soit avant ou le jour du spectacle, une indemnité de 50% du montant de la facture TTC sera exigée sans restitution de la marchandise. Dans tous les cas, le feu d'artifice pourra être reconduit dans les mêmes conditions, en conservant le même tarif si le Client s'engage sur un contrat de deux ans. Il devra s'acquitter des frais supplémentaires décrits précédemment et se verra facturer du montant de la prestation que lorsque le spectacle aura eu lieu. En cas d'annulation par l'artífier France Feux SAS, il conviendra de déterminer la part de responsabilité, à savoir, si l'annulation est due à un manquement de la part du Client ou de l'équipe France Feux SAS mise en place le jour de l'événement.

9. ASSURANCE ET QUALIFICATION

Notre assurance couvre notre propre responsabilité civile pour les prestations de tirs effectuées par les artífiers FRANCE FEUX SAS. Celle-ci couvre l'ensemble des risques liés à la pyrotechnie dans le cadre de l'exécution des prestations FRANCE FEUX SAS. La société FRANCE FEUX SAS s'engage à veiller au respect des normes de sécurité par la formation de ses artífiers en fonction des niveaux de qualification. De même, les artífiers FRANCE FEUX SAS étant déclarés à l'URSSAF, ils seront couverts en cas d'accident du travail. Cependant, tout tir effectué par le Client exclu la responsabilité de FRANCE FEUX SAS en cas d'accident et de dommages. C'est au Client de faire le nécessaire pour assurer son spectacle.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les projets, études, plans, dessins et documents de toute nature remis ou envoyés par FRANCE FEUX SAS restent toujours son entière propriété. Ils doivent être restitués à la première demande et ne peuvent être reproduits, communiqués à des tiers ou exécutés pour quelque motif que ce soit par le Client ou toute autre personne sans l'autorisation écrite de FRANCE FEUX SAS. Ils sont fournis gratuitement s'ils sont suivis de la commande dont ils font l'objet. Dans le cas contraire, il est dû à FRANCE FEUX SAS le remboursement de ses frais d'étude et de déplacement. Toute utilisation non autorisée peut donner droit à des frais de dédommagement. Les dessins, illustrations, images, photographies, et plus généralement toutes les représentations des produits vendus, ont une valeur purement figurative et non contractuelle. FRANCE FEUX SAS se réserve l'accès libre de filmer ou de photographier ses spectacles. De même, FRANCE FEUX SAS est titulaire de tous les droits de reproduction et de représentation des spectacles dont il assure la création et la réalisation. FRANCE FEUX SAS est titulaire des droits de propriété intellectuelle moraux et patrimoniaux de ses spectacles et compositions pyrotechniques. L'utilisation des images (photos, vidéos ou autres) prises à l'occasion de nos spectacles, si elle n'est pas à titre privé, est soumise à notre autorisation préalable.

11. CEUVRES MUSICALES

La déclaration à la SACEM/SACD, ainsi que tous les droits éventuels d'exécution, de reproduction et de diffusion publique d'œuvres musicales sont toujours et dans tous les cas à la charge du Client. A cet effet, FRANCE FEUX SAS fournira au Client la liste des morceaux musicaux concernés.

12. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement régies par le droit français. A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'application des présentes conditions de vente, et plus généralement tout litige relatif à la vente de produits et prestations, sera porté devant le tribunal de commerce du lieu du siège social de FRANCE FEUX SAS, soit le tribunal de Bourg en Bresse sera seul compétent.



FRANCE FEUX SAS

Créateur d'Emotion
Pyrotechnique

REÇU LE
05 MARS 2024
MAIRIE LA BALME LES GROTTES

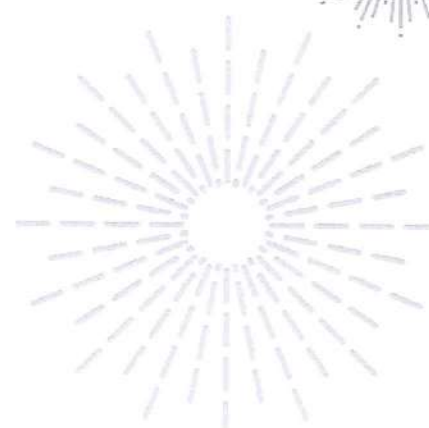
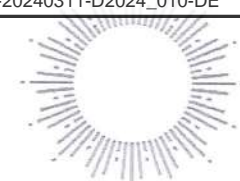
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_010-DE

S²LOW



Objet : Avenant à la convention

Monsieur le Maire,

Pour donner suite à la demande de Monsieur Jean Aloy, vous trouverez ci-après un avenant à votre convention feu d'artifice établi au 23 Mars 2022 pour les feux d'artifices de 2022, 2023 et 2024.

Avenant N° 1 : Ajout de 1 000€ TTC sur le feu de 2024 soit montant total de 6 500€ TTC

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Bien cordialement,

Fait à Baneins, le 18 décembre 2023

Mairie de LA BALME LES GROTTES

« Bon pour Accord »

Jean-Yann NATIVEL et Noëline MORANDAT
FRANCE FEUX SAS

Bon pour accord

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

le 12/03/24



FRANCE FEUX

97 Rue des Sires de Bresse
01990 BANEINS

Nativel

MORANDAT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213800261-20240311-D2024_010-DE



REÇU LE

MARIE LA SALLE LES GROTTES

13/03/2024 - 10h15 - 10h30